



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2012

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le 19 DEC. 2012

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2012.

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GENERAL

Le Conseil a approuvé par 29 voix pour et 5 abstentions la section d'investissement de la décision modificative n°3 au budget général 2012 arrêté en dépenses et en recettes à - 138 680.00 euros. Il a approuvé également la section de fonctionnement de la décision modificative n°3 au budget général 2013, arrêté en dépenses et en recettes à 139 813 euros.

BUDGET PRIMITIF VILLE 2013

Le Conseil a approuvé par 28 voix pour et 6 abstentions les chapitres n°900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 911, 912, 913, 914, 917, 919 et 95 de la section d'investissement du budget primitif (budget général de la Ville) pour l'année 2013, arrêté en dépenses et en recettes à 19 495 610,00 euros. Il a également approuvé les chapitres n°920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 931, 932, 933, 934 et 939 de la section de fonctionnement du budget primitif (budget général de la Ville) pour l'année 2013, arrêté en dépenses et en recettes à 32 309 855,00 euros.

BUDGET PRIMITIF « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES » 2013

Le Conseil a approuvé par 28 voix pour et 6 abstentions par chapitre, le budget primitif « élimination des ordures ménagères » pour l'année 2013, arrêté en dépenses et en recettes à 1 933 223 euros pour la section d'exploitation et à 32 000 euros pour la section d'investissement.

Il a également approuvé par 28 voix et 6 abstentions les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2013 : 201 euros pour les logements collectifs, 191 euros pour les logements sociaux et 224 euros pour les logements individuels.

CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE : PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre des aménagements d'accessibilité des bâtiments communaux, le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de travaux de restructuration des bâtiments communaux consistant à réaménager le bâtiment situé 12 avenue du Général de Gaulle afin d'accueillir des services municipaux. Les travaux sont estimés à 800 000 euros. Le Conseil a approuvé le plan de financement prévisionnel et a autorisé le maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 360 000 euros.

ADDITIF AU PROGRAMME DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX POUR 2010-2014

Dans le cadre du programme des travaux d'enfouissement des réseaux pour 2010-2014, le Conseil a approuvé à l'unanimité un additif afin d'intégrer la rue du Clos du Roi pour 2013. Il a autorisé le maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Val d'Oise, du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

DEMANDE DE MAINTIEN DU DISPOSITIF DU PASS'LOCAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Le Conseil a décidé à l'unanimité de solliciter le maintien du dispositif du Pass'Local auprès de la Communauté d'Agglomération compte tenu de son intérêt pour les saint-ouennais de plus de 60 ans. Il a autorisé le maire ou son représentant à signer la convention afférente avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

OPERATION DE RAVALEMENT RUE DU GENERAL LECLERC

Suite à la rénovation de l'espace public rue du Général Leclerc, le Conseil a approuvé à l'unanimité la mise en place d'un dispositif d'aide à la réalisation des ravalements de la rue du Général Leclerc. Le montant de l'enveloppe alloué à cette opération a été fixé à 270 000 euros sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le Conseil a approuvé le règlement de l'opération définissant notamment les modalités d'octroi des subventions, le périmètre de l'opération, les bénéficiaires, les travaux concernés. Le Conseil a autorisé le maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise pour le suivi architectural de l'opération.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIARP DANS LE CADRE DE LA FUSION DU SIARP ET DU SIAC-RCM – CONFIRMATION DES COMPETENCES FACULTATIVES ET DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise et du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Collectif de la Région de Courcelles-sur-Viosne et Mongeroult. Le Conseil a confirmé qu'outre les compétences obligatoires, le syndicat issu de la fusion se verra également transférer automatiquement les compétences optionnelles d'assistance ou mandat et de Service public d'assainissement non-collectif. Le Conseil a également pris acte que les biens mis antérieurement à disposition du SIARP par la commune sont automatiquement mis à disposition du syndicat issu de la fusion.

REVALORISATION DES VACATIONS POUR LES PSYCHOLOGUES ET LE MEDECIN DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil a fixé à l'unanimité la rémunération des psychologues à 30 euros bruts de l'heure auxquels s'ajoutent les indemnités de congés payés de 10%. Il a également fixé la rémunération du médecin des crèches à 35 euros brut de l'heure auxquels s'ajoutent les indemnités de congés payés de 10%.

CREATION ET TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil a autorisé à l'unanimité la suppression et la création de postes concomitantes à partir du 1^{er} janvier 2013 et du 1^{er} février 2013. Le Conseil a autorisé la suppression du poste d'Attaché de conservation du patrimoine à compter du 1^{er} février 2013.

FIXATION DU TARIF DE LOCATION DU LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL (LCR) DU CHATEAU D'EPLUCHES

Le Conseil a fixé à l'unanimité le tarif horaire de location du local collectif résidentiel du Château d'Epluches à 10 euros pour une utilisation ponctuelle des associations, auquel sera appliquée une réduction de 20% pour une location à l'année de 9 mois minimum.

DECLARATION D'UNE ACTIVITE SOUMISE A ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES – SOCIETE EMIL FREY (ANCIENNEMENT SERGESA)

Dans le cadre de la modification de la surface de son entrepôt, la société Emil Frey sise 1 avenue du Fief sollicite une demande d'enregistrement au titre des installations classées. Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable sur la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement de la société Emil Frey.

BUDGET PRIMITIF GOLF 2013

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le budget primitif du service du golf pour l'année 2013, arrêté en dépenses et en recettes à 10 000 euros pour la section d'exploitation et à 5 000 euros pour la section d'investissement.

GOLF PUBLIC – TARIFS 2013

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les tarifs du Golf Compact Urbain de Saint-Ouen l'Aumône, applicables au 1^{er} janvier 2013.

ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'admettre en non valeur pour le budget général des titres de recettes, qui bien qu'ayant fait l'objet de rappels et de poursuites de la part du Trésor Public, sont notoirement irrécouvrables. Le montant total de ces titres s'élève à 1 238,44 euros.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE STATIONNEMENT AU DROIT DU STADE ROGER COUDERC DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE PISTES CYCABLES DE LA RUE DU MAIL

Dans le cadre de la requalification de la rue du Mail, le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise portant sur la maîtrise d'ouvrage des travaux de création d'une zone de stationnement au droit du stade Roger Couderc au titre de l'aménagement de pistes cyclables de la rue du Mail. Il a autorisé le maire ou son représentant à signer ladite convention.

CONVENTION AVEC LES COPROPRIETES ET LES ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS ET ASSIMILES SUR LE DOMAINE PRIVE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure entre la commune et les copropriétés et associations syndicales libres ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le domaine privé. Il a autorisé le maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'ELECTRICITE ET D'ENTRETIEN DE LA RESIDENCE PONT-PETIT

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention relative à la prise en charge des dépenses d'électricité et d'entretien de la résidence Pont Petit. Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement du syndic de l'association.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DE L' ACTION LIRE ET FAIRE LIRE

Le Conseil a décidé à l'unanimité de poursuivre l'action « Lire et Faire Lire » sur le temps méridien de la restauration scolaire pour l'année civile 2013. Il a approuvé les termes de la convention à conclure entre la commune et la ligue de l'enseignement du Val d'Oise et a autorisé le maire ou son représentant à signer ladite convention. Compte tenu de l'intérêt communal de cette opération, le conseil a décidé d'attribuer à la ligue de l'enseignement une contribution financière à hauteur de 500 euros au titre des frais liés à cette mission pour l'année 2013.

REVALORISATION DES TARIFS DES DROITS DE VOIRIE

Le Conseil a fixé à l'unanimité les tarifs des droits de voirie applicables à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces tarifs ont été revalorisés de 1,90%, à l'exception de ceux liés aux travaux réalisés dans le cadre d'opérations immobilières. De surcroît, dans le cadre du programme d'aide financière au ravalement sur le secteur de la rue du Général Leclerc entre 2013 et 2015, le Conseil a décidé d'instaurer la gratuité des droits de voirie liés à la pose d'échafaudages pour une période de deux mois maximum.

RECENSEMENT - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil a décidé à l'unanimité de revaloriser de 2,1% la rémunération des agents recenseurs. Du 17 janvier au 23 février 2013, quatre agents vont recenser environ 700 logements. Le Conseil a également décidé d'ajouter un forfait fixé à 200 euros pour la tournée de repérage de la campagne de recensement 2013. Le coût total de cette opération s'élève à 5 700 euros pour l'année 2013.

DROITS DE PLACE DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT – ANNEE 2013

Le Conseil a fixé à l'unanimité les droits de place et la redevance d'animation du marché d'approvisionnement applicables au 1^{er} janvier 2013. L'augmentation tarifaire s'élève à 1,39%, correspondant à l'application de la clause de révision conformément aux dispositions contractuelles.

CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE « QUARTIER DE MAUBUISSON »

Dans le cadre du projet d'extension du golf public de Saint-Ouen l'Aumône, il convient de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive. A ce titre, le Conseil a décidé à l'unanimité de conclure une convention avec le service départemental d'archéologie du Conseil Général du Val d'Oise afin de définir notamment les modalités d'intervention. Il a autorisé le maire ou son représentant à signer ladite convention.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 10°, 11° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal le 7 février 2013 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.



Pour le Maire absent,
Le Premier-Maire- adjoint

Andrée SALGUES